Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 63 (1983)

Heft: 1: Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie 16-25 avril 1983

Rubrik: Coup d'œil sur l'économie franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE FRANCO-SUISSE

En 1982, le total des emprunts français émis en Suisse s'est élevé à 2 933,2 millions de francs suisses.

C'est le chiffre annuel le plus élevé jamais enregistré à ce jour.

Cette somme comprend aussi bien les émissions mises en souscription publique sur le marché suisse que les opérations de prêt direct des banques et sociétés financières suisses, à l'exclusion, toutefois, des emprunts émis sur le marché suisse par des filiales de droit suisse de sociétés françaises. Dans cette dernière catégorie entrent notamment les emprunts émis en mars 1982 par la compagnie financière Michelin à Bâle (100 millions de francs suisses) et par Renault Holding S.A. à Zoug (80 millions), au mois d'août 1982.

Le total des prêts à la France dépasse, en 1982, de plus de 10 % le chiffre correspondant recensé en 1981, année du précédent record, qui était de 2 638,5 millions de francs suisses. **Du 1er janvier 1975 au 31 décembre 1982, les prêts suisses à la France se chiffrent au total de 15 milliards de francs suisses et 403 millions de dollars.**

●

Le ministre français du Budget a suspendu début janvier 1983, en faveur des **bateaux de plaisance battant pavillon suisse,** le droit d'escale de 3 FF par jour et par tonneau qui avait été institué à dater du 1er janvier 1982 pour les bateaux étrangers.

Seuls échappaient à ce droit les bateaux d'une quarantaine de pays signataires d'une convention d'assistance douanière avec la France. La décision est applicable pour les bateaux suisses à partir du 1er janvier 1983.

●

A partir du 1er mars 1983 et à titre d'essai pendant un an, la Direction des Douanes a introduit **pour certains passages frontaliers** à grand trafic une **« déclaration de vue ».** Ce laisser-passer est destiné aux automobilistes qui franchissent régulièrement la frontière aux postes de douane de Moillesulaz (Annemasse), Ferney-Voltaire et Vallorbe pour la Suisse romande, Stabio et Madonna di Ponte pour le Tessin, Riehen (Bâle), Coblence et Schaanwald (Liechtenstein) pour la Suisse alémanique. La Direction Générale des Douanes suisses se dit persuadée du succès d'une telle mesure, qui évite aux douaniers la répétition de fastidieuses formalités accomplies chaque jour à l'égard des mêmes automobilistes. La carte n'est valable que pour autant qu'il n'y ait pas transport de marchandises – à déclarer – et n'empêche pas les douaniers de contrôler, au cas où ils auraient des doutes, les véhicules munis de la « déclaration à vue ».

●

Par mesure d'économie, la **compagnie aérienne Swissair** a mis fin le 27 mars 1983 à son escale de Bâle-Mulhouse sur son trajet Genève-Francfort. **Le premier vol du matin de la ligne Bâle-Paris (SR 740)** a été également supprimé pour les mêmes raisons. Au siège de la société à Genève, on a expliqué ces mesures par la fréquentation insuffisante sur ces deux vols.

Jusqu'au 27 mars 1983, Swissair effectuait deux vols aller et retour entre Bâle et Paris et cela six jours par semaine. Les avions de la compagnie suisse sont contraints, comme tous les appareils d'aviation commerciale effectuant des vols internationaux, de se poser sur les pistes de Roissy-Charles de Gaulle. Ainsi l'exigent les règlements français. Ces mesures, on le sait, ne sont pas toujours appréciées par la clientèle en raison de l'éloignement de cet aéroport de la capitale.

Air Inter, en revanche, concurrent de Swissair, a la possibilité d'atterrir à Orly, une partie de l'aéroport de Bâle-Mulhouse se trouvant en territoire français. Ainsi, ce trajet, considéré comme une ligne intérieure, permet d'établir un tarif beaucoup plus bas que celui de Swissair (d'environ 30 %).

Afin de rendre service à sa clientèle, Swissair a déjà approché Air Inter afin de lui demander d'augmenter ses fréquences entre Bâle et Paris. La compagnie française relie déjà ces deux villes trois fois par jour six fois par semaine.

A l'aéroport de Bâle-Mulhouse, on estime que les mesures prises par Swissair sont sans gravi pour le moment. Mais on redoute que ce retrait soit le signal d'une restructuration plus sérieuse qui déboucherait sur un abandon total de l'aéroport rhénan.

●

La publication, à la fin de l'année 1982, du Recueil de la Banque Nationale sur **« Les Banques suisses en 1981 »** a fait apparaître qu'à la fin de 1981, **la moitié des opérations des banques suisses avec l'étranger,** soit 52 % des avoirs et 50 % des engagements, **se répartissaient sur sept pays :** le Royaume-Uni, les États-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et le Liechtenstein.

En ce qui concerne la France, les statistiques bancaires suisses révèlent les chiffres suivants (en **millions de francs suisses) :**

Position des avoir suisses en France et des avoirs français en Suisse

a) **Avoirs suisses en France**

* *Ensemble des banques et sociétés financières :*
Fin 1980 : 12 341 mio FS
Fin 1981 : 13 908 mio FS

* *Avoirs à titre ficuciaire :*
Fin 1980 : 13 122 mio FS
Fin 1981 : 13 657 mio FS

b) **Avoirs français en Suisse**

* *Ensemble des banques et sociétés financières :*
Fin 1980 : 12 281 mio FS
Fin 1981 : 11 776 mio FS

* *Avoirs à titre fiduciaire :*
Fin 1980 : 9 303 mio FS
Fin 1981 : 13 185 mio FS